



## SEANCE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt le 14 octobre 2020 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis à la Mairie transférée à la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

**Présents :** M. Jean-Pol CHAVARIA, M. Ludovic LELANDAIS, M. Richard DOIX, M. Hubert GUIBOUT, M. Bruno JAMES, M. Jérôme LEREBOURG, M. Frédéric COURTEILLE, M. Jean-Charles AUVRAY, M. Gaël MARCHAND, M. François ANDRÉ, Mme Lydia SURIRAY, Mme Émeline BERTRAND HUS, Mme Bernadette LOISON, Mme Marie BREUIL, Mme Alexia LALOUETTE.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie BREUIL

### 1-TRANSFERT DE LA MAIRIE : ETUDE DE FAISABILITÉ

M. Le Maire rappelle en préambule l'historique du dossier, sur les derniers mois (depuis début juillet 2020).

**Étape n°1 :** projet lancé par l'ancienne municipalité et repris par la nouvelle. Le nouveau conseil municipal estime que le projet n'est pas satisfaisant (problème de volume, de circulation entre les différents espaces...). Il est demandé au cabinet d'architectes BOREY, en charge du dossier, de travailler sur le projet d'aménagement de la maison du cœur de bourg.

**Étape n°2 :** malgré un remaniement des plans, ceux présentés fin août par l'architecte ne sont toujours pas satisfaisants en l'état, les pièces sont trop étroites. Une réunion est organisée avec le cabinet BOREY, l'architecte du CAUE (rattaché au conseil départemental) et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), pour repenser l'ensemble du projet.

**Étape n°3 :** Cette réunion s'est tenue le mardi 28 septembre 2020 en présence du CAUE (Mme Paillard), de l'ABF (M. MORISSET) et de l'architecte (Mme BOREY). A l'issue de cette réunion, il a été décidé d'étudier 2 hypothèses, à savoir :

- 1- Rénovation du bâtiment 1 (maison cœur de bourg) avec une extension à la place de l'appentis existant avec sécurisation du bâtiment 2 (grange) et intégration d'un parking pour la future mairie.
- 2- Rénovation du bâtiment 2 (grange) et intégration d'un parking pour la future mairie.

Dans ce cas, la maison dite cœur de bourg pourrait être laissée en l'état pendant quelques années, jusqu'à la fin du prêt de la salle municipale, par exemple.

Des premiers projets seront présentés d'ici 2 à 3 semaines. Marie Breuil rappelle que l'architecte des ABF préconise que l'on se pose une question : « Comment voit-on notre commune dans 20 ans ? », afin de raisonner un projet global d'aménagement du bourg (projet Cœur de bourg) et pas seulement de rénovation d'une nouvelle mairie.

Hubert Guibout demande s'il ne serait pas pertinent d'étudier également un autre projet qui consisterait à détruire la grange et à réaliser une extension de la maison cœur de bourg, non pas côté rue Tardif mais côté grange ; le projet de travailler sur la grange paraissant, à priori, coûteux.

Suite au choix retenu (choix 1 ou 2) le CAUE réalisera une étude globale sur l'ensemble du site en intégrant le bâtiment 3 (grange à l'entrée de la place) et les espaces verts derrière la maison cœur de bourg. L'ensemble des conseillers convient qu'il faut à présent attendre les chiffrages indiqués ci-dessus pour poursuivre les réflexions, en conservant un objectif en tête : maîtriser l'endettement de la commune. Pour mémoire, l'acquisition de la maison cœur de bourg et la rénovation de la place représentent une enveloppe de plus de 450 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle que des dépenses sur le projet de rénovation de la maison cœur de bourg ont déjà été engagées à hauteur de : 12 272,22 € TTC (détail ci-dessous)

DEPENSES ENGAGEES			
2019	BOREY ARCHITECTES	Etude de faisabilité	3 240 €
			4 510,08 €
1 <sup>er</sup> semestre 2020	BOREY ARCHITECTES	Phase Avant-projet définitif	
		Phase PRO	2 630,88 €
	MEDIAEXPERT	Coordination SPS	367,50 €
		Diagnostic amiante / Plomb	960 €
	MEDIALEX	Annonces légales	563,76 €
<b>TOTAL DEPENSES PROJET</b>			<b>12 272,22 €</b>

Monsieur le Maire donne lecture de l'étude réalisée par Stéphanie BOREY, Architecte. Il convient de valider ou pas cette proposition, le montant de ces honoraires s'élève 3 600 € TTC. Cette proposition est validée à l'unanimité.

## 2-VOIRIE (1)

**CONSIDÉRANT** que l'arrêt et le stationnement au croisement de la rue des écoles et de l'impasse des coutures doivent être réglementés en raison de l'accès réservé aux pompiers, du passage du bus scolaire et de la nécessité de la circulation des enfants scolarisés,

**CONSIDÉRANT** que les riverains de l'impasse des coutures doivent pouvoir rentrer chez eux et quitter leur domicile sans difficulté et sans obstacle,

**CONSIDÉRANT** par ailleurs qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des enfants aux abords de l'école, Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, le stationnement bilatéral de tous les véhicules sera interdit au croisement de la rue des écoles et de l'impasse des coutures. Cet endroit est réservé expressément aux services de secours ainsi qu'au passage nécessaire du bus scolaire.

La signalétique verticale (panneaux) sera mise en place très prochainement, pour compléter le sens interdit déjà existant au début de l'impasse des coutures.

Il est rappelé que le conseil municipal a conscience du nombre de places limitées autour de l'école. Il en appelle au civisme et au sens des responsabilités de chacun pour que la cohabitation soit la plus sereine possible, aux heures d'entrées et de sorties des classes. Pour mémoire, l'effectif de l'école est de 203 élèves.

Jérôme Lerebourg demande s'il ne serait pas possible que le bus scolaire fasse un 2<sup>nd</sup> tour pour prendre les enfants du lotissement (diminuerait les voitures qui se rendent chaque jour à l'école). La question sera posée à la prochaine réunion du syndicat du collège.

## VOIRIE (2)

Monsieur le Maire explique qu'un rendez-vous a été sollicité auprès de l'ARD (agence routière départementale), afin de constater le mauvais état des routes menant au bourg (RD 238) en venant du Pont Neuf et en venant du hameau de Jouette. M. Balidas, en charge de notre secteur, s'est déplacé le 8 octobre dernier. Compte tenu de l'état des bas-côtés à plusieurs endroits, du bitume à froid a été posé en urgence sur ces 2 routes.

M. Balidas a indiqué qu'une étude sera faite pour chiffrer un élargissement de l'accotement de la RD 238 qui arrive dans le bourg (côté Pont-Neuf), dans le virage avant le panneau « Fresney le puceux », dans l'optique de le mettre au budget 2022, le budget 2021 étant clos (budget départemental).

Hubert Guibout demande ce qu'il en est du projet demandé il y a quelques années d'élargir cette route. M. le Maire indique que M. Balidas n'a évoqué aucun projet en cours (ou dans les cartons) à ce jour au niveau de l'ARD.

La commission Voirie se réunira très prochainement afin de faire un point sur l'ensemble des problèmes de voirie relevés sur la commune.

## 3-COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL SUISSE-NORMANDE

### **CLECT : Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant**

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Après délibéré, le conseil municipal désigne :

- 1- Comme membre titulaire, pour représenter la commune de FRESNEY LE PUCEUX : Gaël MARCHAND
- 2- Comme membre suppléant, pour représenter la commune de FRESNEY LE PUCEUX : Jean-Pol CHAVARIA, en l'absence du titulaire susmentionné.

## **RPOS**

François André présente le **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif 2019** (voté en conseil communautaire le 27/08/2020).

Précision apportée : seuls 2 endroits de la commune ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif : le hameau de Caillouet et la maison du gardien (forêt).

Hubert Guibout demande si la communauté de communes ne prend pas l'assainissement à sa charge.

Non, cela reste à la charge du Syndicat d'Assainissement du Val de Fontenay.

## 4-PERSONNEL COMMUNAL

### **Création de poste**

Marie Breuil informe qu'un agent administratif ayant obtenu son examen professionnel en 2019, il est promouvable au 1<sup>er</sup> décembre 2020 au poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe. De ce fait, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Elle précise que le budget ne sera pas impacté par l'augmentation (très minime).

Monsieur Maire propose de délibérer. Cette décision est votée à l'unanimité.

## 5-SMICO

4 délibérations sont mises au vote :

- 1- Adhésion au Syndicat Mixte pour l'informatisation des collectivités : lecture du modèle de délibération est faite par M. le Maire  
Voté à l'unanimité
- 2- Retraits du syndicat mixte pour l'informatisation des collectivités

Information est donnée des communes ayant quitté le SMICO et les communes intégrant le SMICO

Voté à l'unanimité

3- Tarifs 2020 – prestations de service HÉO

Voté à l'unanimité

4- Modification des statuts : transfert du siège social

Voté à l'unanimité

## 6-DIVERS

### **Élagage :**

François André indique qu'un élagage est demandé par le SDEC, afin de dégager les lignes électriques. Cela représente une distance de 608 mètres et concerne 10 propriétaires.

Il propose de s'organiser avec les membres de la commission Voirie pour rencontrer les propriétaires. A ce jour, restent 8 personnes à voir. Suite à cette visite, un courrier leur sera adressé.

Il précise que 2 possibilités s'offrent aux propriétaires concernés :

- Effectuer l'élagage par eux-mêmes, en faisant appel à une entreprise extérieure
- Se grouper via un appel d'offres géré par la commune.

En ce sens, 2 entreprises ont déjà été rencontrées, 2 autres le seront prochainement. Elles établiront 2 devis :

- avec enlèvement des branches
- avec déchets verts laissés sur place

La gestion de cet élagage serait pris en charge par la mairie, et refacturé aux riverains au mètre linéaire.

### **Bulletin municipal :**

Alexia Lalouette, en charge de la commission Communication fixe avec les membres la date de la prochaine commission afin de préparer le bulletin municipal 2020.

### **Noël des enfants :**

Bernadette Loison indique qu'il sera organisé à Boulon cette année. La date du 12/12/2020 est arrêtée, sous réserve de l'évolution des règles de circulation et de rassemblement, compte tenu du contexte COVID.

### **Site Internet :**

Alexia LALOUETTE indique qu'elle fera très rapidement le point sur le site internet, afin de le mettre à jour, et ce, de manière réactive.

### **Commissions :**

Un tour de table est fait afin que chaque conseiller puisse faire un rapide compte-rendu des commissions auxquelles il a assisté depuis le conseil municipal du mois de septembre.

### **Vente benne et godet à betteraves :**

La benne et le godet à betteraves ayant été vendus pour un prix total de 375€ (300€ + 75€), Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération N°33/2020 (proposition de mise en vente de la benne).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **Benne à déchets verts :**

Une réflexion est à avoir quant à l'aménagement de l'accès à la benne à déchets verts.

Jean-Charles Auvray propose de se renseigner auprès du SMITCOM afin de savoir s'il serait possible de disposer d'une benne à double capacité, afin de revoir l'aménagement du déchargement des déchets verts en conséquence.

**Journée nettoyage :**

Le conseil municipal réfléchit à l'organisation – en 2021 à présent – d'une journée nettoyage de la nature. L'APE travaille également sur ce projet. Le conseil municipal va réfléchir avec l'APE à une organisation conjointe de cette journée.

**Lignes blanches :**

Hubert Guibout signale que le traçage de certaines lignes blanches est à refaire, sur la route de Boulon par exemple.

Un repérage des lignes à refaire a commencé à être fait, il va être poursuivi par la commission Voirie.

Fin de la séance à 22h30.

**Date du prochain conseil municipal : A fixer**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**

M. CHAVARIA Jean-Pol

M. ANDRÉ François

Mme LOISON Bernadette

Mme BREUIL Marie

M. LEREBOURG Jérôme

M. AUVRAY Jean-Charles

M. JAMES Bruno

Mme BERTRAND-HUS Emeline

M. LELANDAIS Ludovic

M. DOIX Richard

Mme SURIRAY Lydia

M. COURTEILLE Frédéric

Mme LALOUETTE Alexia

M. MARCHAND Gaël

M. GUIBOUT Hubert